

INSERTIONS

S'adresser de 10 heures du matin à 4 heures du soir, 10, rue Maciel.
De 8 à 10 heures du soir rue 25 de Mayo 58.

Toute la correspondance devra être dirigée au Directeur.

Les manuscrits, insérés ou non, ne sont pas rendus.

Téléphone «La Cooperativa» N.º 339

Impreso en los Talleres de El Suro

COURRIER FRANCO-ORIENTAL

JOURNAL DU SOIR

Rédacteur en chef: J. G. Boron Dubard — Rédaction et Administration: 46, rue Maciel.

QUESTIONS COMMERCIALES

Les Chambres de Compensation et les clearing-houses

Le dernier Bulletin de l'Institut international de statistique contient un travail intéressant sur les chambres de compensation, les caisses de liquidation et les clearing-houses. Ce travail est dû à M. G. François, auteur de plusieurs publications estimées sur les banques. Ces divers instruments de crédit continuent à se répandre et à accroître leurs opérations aux Etats-Unis, en Angleterre, en Italie, au Canada, même au Japon. En France, où ils paraissent avoir pris naissance, ils ne sont encore représentés que par la chambre de compensation de Paris et les deux caisses de même ordre de la Banque de France et de la Compagnie des Agents de change de Paris.

A quoi tient le retard de la France dans le développement de ces utiles moyens de crédit? Il est assez difficile de l'expliquer, d'autant plus qu'il se traite en France beaucoup d'affaires. La France est très riche: elle a un commerce extérieur qui varie de 8 à 10 milliards, un commerce intérieur très considérable et un immense mouvement de capitaux de toute espèce. Tout cela ne fonctionne pas tout seul, on doit supposer que les Français font un plus grand usage de la monnaie et des billets de banque que les autres peuples, et qu'en outre le crédit y est plus décentralisé au moyen des banques privées locales qui sont nombreuses et anciennes. En 1896, les sommes compensées ou soldées par virement, à la chambre de compensation de Paris, ont représenté 7.351.000.000 fr. A la Banque de France, pour la même année, le chiffre a été de 12.629.114.000 fr., dont 11.755.302.000 francs à Paris, sans réellement de compensation pour les départements. On ne possède pas de données récentes sur les compensations faites à la Caisse des Agents de change de Paris.

Ces Etats-Unis que les clearing-houses ou chambre de compensation ont pris le plus d'importance. Cela tient à l'immense étendue du territoire, à l'accroissement de la population, à l'activité des transactions et à l'habitude de la race anglo-saxonne de se servir le moins possible des métaux précieux. En 1896, on comptait aux Etats-Unis 101 clearing-houses de banque; non compris les clearings ou chambres de compensation, spécialement affectées aux marchandises. Sur ces 101 clearings, celui de New-York a une importance exceptionnelle, bien que l'on remarque, depuis quelques années, une sensible diminution.

Dollars

Opérations en 1895. . . 28 152.300 000
— 1896. . . 39 187.194 000
— 1897. . . 28.870.775.000

Depuis sa fondation, le clearing de New-York a compensé 1.102.864 019,832 dollars. Viennent ensuite les clearings de:

	1895	1896	1897
Poston . . .	3.183 135	1.772.595	1.198 125
Chicago . . .	2.318.580	1.093 115	1.413.075
Philadelphie . . .	2.371 490	3.615 985	3.161.170
Saint-Louis . . .	750.130	1.118.375	1.178.680

Les divers autres clearings américains ne présentent que des résultats minimes. Ces chiffres démontrent l'énorme supériorité du marché financier de New-York sur les autres. En 1896, les compensations de tous les clearings, autres que New York, se sont élevées à 22.213.695.000 dollars.

Après les clearings américains, les clearings d'Angleterre ont le premier rang. On compte en Angleterre 7 clearings financiers: Londres, Birmingham, Leeds, Leicester, Liverpool, Manchester, Newcastle-on Tyne. Le clearing de Londres joue le même rôle que celui de New-York par son importance particulière. Ses opérations sont en accroissement.

Compensations du clearing de Londres:

Liv. st.

1885	5.511.071.009
1890	7.801.018.000
1895	6.478 013.000
1896	7.571 853.000

Les autres clearings réunis ont liquidé:

Liv. st.

1885	126.431 000
1890	366.255 000
1895	278.136.000
1896	683 981.000

Il existe en Allemagne onze chambres de compensation, y compris la Bank der Berliner Kassen Verein, spéciales pour les affaires de Bourse. Les plus importantes de ces chambres sont le Verein de Berlin et la chambre de Hambourg.

Opérations des chambres allemandes de compensation:

1885 1896

	1885	1896
Hambourg . . .	5 633.100	10.125 330
Berlin	6 677.600	6.477.500
Frankfort . . .	2 468.300	6.637 600
Bremer	691 587	807 391
Cologne	561.811	599.393
Leipzig	319.251	427.837
Breslau	295.750	393.378
Kasseler-Verein .	8.123.150	11.308.499

À Dresde, Elberfeld et Stuttgart ont un mouvement tout à fait inférieur.

L'Italie possède sept chambres de compensation: Milan, Gènes, Florence, Rome, Livourne, Bologne, Catane. Les deux premières ont seules de l'importance.

Milan, compensations en 1896, 9 milliards 219.611.600 fr.

Gènes compensations en 1896, 1 milliard 578.905.700 fr.

Les sept chambres réunies ont vu leurs opérations passer de 9.515.175.000 livres en 1885 à 12 576.618.000 en 1896.

En Canada, on compte six chambres de compensation: Montréal, Halifax, Hamilton, Toronto sont les plus considérables. En 1896 leurs compensations ont représenté 527.861.000 et 311.926.000 dollars.

Les principales banques scandinaves (banques de Copenhague, du Suède et du Norvège) ont établi entre elles un système de compensation particulier, au moyen de tirages complétés par des remises d'argent et de billets de banque.

Il existe en Autriche-Hongrie quatre chambres de compensation: celles de Vienne, de Budapest de Brunn et de Prague. La plupart de ces opérations sont concentrées par le Wiener Giro und Cassen Verein qui a compensé en 1896 5 milliards 192.406.600 florins et même 9 milliards 190.151.700 en 1895, au lieu de 1.929.670.000 en 1885.

En Australie, il a été établi un clearing-house à Melbourne; compensations de 1895, liv. ster. 139.591.000.

Le Japon possède les deux chambres de compensation d'Osaka et de Tokio. La première a compensé 67.512.800 yens en 1891, et celle de Tokio 185.597.500.

Côté des clearing-houses et des chambres de compensation proprement dites correspondant aux affaires de banque et de finance, il en a été fondé, depuis quelque temps, plusieurs autres pour les affaires en marchandises.

En France, il y a une caisse de liquidation pour les marchandises à Paris, au Havre et à Roubaix.

En Angleterre, on en compte un plus grand nombre, London Produce, London Beetroot Sugar Association, London Railway Clearing, Collier's Bankers Bank de Liverpool.

En Hollande, il existe deux chambres de compensation pour les affaires de café, une à Amsterdam, une à Rotterdam.

En Belgique, la caisse de liquidation d'Anvers a une certaine importance.

En Allemagne, les opérations pour la liquidation des opérations en marchandises sont faites à Hambourg par la *Waaren Liquidation Cassa*; à Leipzig, par la *Abrechnungskasse für Warenzugeschäfte*; et à Magdebourg, la *Zuckertiquidation Cassa*.

Cette seconde espèce de chambres de compensation paraît susceptible de grands développements.

DANS LE DOUTE

Si mon amour n'est point l'amour que tu révais.

S'il a failli d'atteindre au faite de ce rêve, Si ton souhait de cœur par dessus lui s'achève,

S'il n'est point le rayon des jours bons ou mauvais,

S'il n'enveloppe point l'horizon de tes vœux, S'il reste dans son cercle immense de ténèbres,

Un seul point entr'ouvert par lequel apparaît

Un azur plus lointain où l'entraînent tes vœux.

Dis-le!... Je jeterai de ma main le poème, Et je m'en irai, par un sentier sans retour.

Portant, dans cet exil que son poids fera court,

La consolation et la fierté suprême De l'avoir, en partant, montré que mon amour

Était digne d'aimer comme tu veux qu'on aime

J. de la Bastide.

IMPRESSIONS D'AUDIENCE

Les dépositions du général de Pellieux et du colonel Picquart. Voici comment le *Soir* rend compte de la déposition du colonel Picquart.

«Le cœur se serre quand M. le colonel Picquart s'avance à la barre; ce jeune officier déreuve la proie des coalisés, ayant subi, malgré lui sans doute, je ne sais quelle fascination malsaine, oubliant les obligations sacrées qu'implique l'uniforme qu'il a l'honneur de porter, abandonnant ses camarades, abandonnant par eux, parlant, lui soldat, comme un avocat retors, se grisant du roman qu'il raconte ou qu'on lui a raconté, arraché à son devoir par une bande d'affolés qui l'ont jeté là, devant la cour, comme l'atout suprême d'une partie perdue d'avance! Et le malheureux parle toujours, recommençant ce procès Esterhazy contre le conseil de guerre même et se servant pour soutenir sa pitoyable thèse d'une puerilité qui désarme.

«Sait-on, par exemple, pourquoi le colonel croit à la culpabilité d'Esterhazy? Parce qu'il l'a rencontré un jour dans la rue, courant à toutes jambes, sans parapluie, alors qu'il pleuvait à verse. Je jure que je n'inventerai rien. Dès lors, si M. le commandant Esterhazy s'était laissé mouiller, ou s'il avait eu seulement un parapluie, M. le colonel Picquart n'eût pas cherché le traître autre part qu'à l'île du Diable. La plupart des présomptions qui agitent M. Picquart sont de cette force et roïlle ce que la coalition a fait d'un officier d'avenir d'un des membres de cette armée qui a tous nos respects et toutes nos affections. On peut être certain qu'au jour prochain où les complices se régleront entre le pays et les cosmopolites, ce grief-là figurera en bonne place.

«Et durant que M. le colonel Picquart, subit le cruel affront d'être contredit à la fois par ses inférieurs et par ses supérieurs, et qu'aux

énergiques dénégations qu'on lui oppose, il répond par des phrases vagues ou s'accuse un fâcheux défaut de mémoire. Quelques dominos noirs empruntant leur robe au vestiaire du palais, comme une redoute improvisée esquissent une manifestation favorable aux témoins, l'un d'eux même crie: «A bas l'armée!» A la bonne heure! voilà qui est franc on a reconnu les masques sous le loup, mais l'honorable bâtonnier, suivi du barreau s'avance vers le général de Pellieux et la toga fraternelle patriotiquement avec l'uniforme.

«Ainsi s'est affirmée, à nouveau, durant cette poignante journée, l'intraçable audace des syndiqués. Traqués par la justice dans la personne de leur littérateur, ils tentent de remettre en question les procès dont l'issue les gêne ou les condamne, mais maintenant on peut prévoir qu'ils succomberont sous l'exagération de leur témérité, car cette fois ils se heurtent à tous les Français unis dans une commune indignation, étroitement liés les uns aux autres par les fibres d'un patriotisme exaspéré.

LE PROCÈS ZOLA

Très maître de lui, M. le général de Pellieux a magistralement expliqué le rôle qu'il avait joué dans l'enquête sur M. le commandant Esterhazy. En un langage extrêmement ferme, avec une précision rare, il a prouvé que l'accusation portée contre cet officier supérieur ne résistait pas à l'examen des pièces et des documents sur lesquels on l'avait étayé.

On retiendra surtout ses remarques judiciaires sur l'original du bordereau comparé aux reproductions photographiques qui en ont été publiées dans plusieurs journaux et brochures.

On retiendra aussi son affirmation sur l'existence du dossier Leblois, car, si nous avons bonne mémoire, M. Leblois a fait paraître, il y a quelques jours, une lettre dans laquelle il déclarait qu'il n'a jamais possédé de dossier. Or, d'après M. le général de Pellieux, c'est sur l'indication de M. Schœner-Kestner qu'il a convoqué M. Leblois, et M. Schœner-Kestner, en l'y invitant, lui a annoncé que, s'il n'avait pas de pièces à lui donner, ce nouveau témoin lui en remettrait.

Effectivement, M. Leblois lui remit un dossier composé des lettres écrites par M. le général Gonse à M. le lieutenant-colonel Picquart.

Voici donc M. Leblois, déjà en contradiction avec M. le lieutenant-colonel Henry et avec M. l'archiviste Gribelin, encore en contradiction avec M. le général de Pellieux.

Tous ces incidents se rideront probablement aujourd'hui, au cours de l'audition de M. le lieutenant-colonel Picquart. Il est à supposer que M. le général Gonse sera appelé à compléter ses explications si franches, et que M. le général de Pellieux pourra faire définitivement la pleine lumière sur l'innocence du second officier accusé du crime de trahison, et, par conséquent, sur la culpabilité de celui qui expie sa peine depuis trois ans.

Nous touchons donc à la vérité sur ce point capital, et elle éclatera au grand jour de la cour d'assises, confirmant ainsi le bien-fondé des sentences prononcées à huis clos en 1891 et en 1893 par les deux conseils de guerre de Paris.

L'indisposition passagère de M. le lieutenant-colonel Henry ne l'empêchera pas, espérons-le du moins, d'assister à l'audience, qui sera vraisemblablement décisive.

Quant à la déposition de M. le lieutenant-colonel du Paty de Clam, elle a réduit à néant un grief qui remontait à vingt-deux ans de date.

De ses explications en présence de M. de La Bastide, il résulte clairement que celui-ci n'a jamais été sous ses ordres, n'a jamais eu à faire une composition d'histoire dictée par cet officier et n'a jamais été puni sur sa demande.

M. le commandant Forzinetti n'ayant pas été autorisé par le président à déposer sur les dénégations persistantes opposées par l'ex-capitaine Alfred Dreyfus à l'accusation portée contre lui, les défenseurs ont renoncé à entendre les autres témoins du même groupe.

CE QU'AU RAIT DIT LE CAPITAINE LEBRUN-RENAULT

Parmi ces témoins figurait M. le capitaine Lebrun-Renault.

Cet officier n'aurait pu, d'ailleurs, produire sa déclaration sur l'aveu échappé à l'ex-capitaine Alfred Dreyfus peu d'instants avant sa dégradation, puisqu'un arrêt de la cour interdisait toute déposition relative à la chose jugée en 1891.

Nous croyons que M. le capitaine Lebrun-Renault aurait été très affirmatif.

Nous ne connaissons point la teneur de l'aveu, mais nous savons que celui qui l'a recueilli en a fait part le soir même à ses chefs hiérarchiques: si nos renseignements sont exacts, il en a informé verbalement, le lendemain, M. le général Gonse, qui en a prévenu aussitôt M. le général de Boisdeffre, alors absent, par une lettre que l'on a ensuite jointe au dossier.

Un autre officier, M. le commandant d'Atel, alors capitaine attaché à l'état-major de la place de Paris, avait entendu aussi l'aveu de l'ex-capitaine Alfred Dreyfus; il en fit immédiatement la confidence à deux de ses camarades, élèves à l'Ecole supérieure de guerre, qui assistaient à la parade d'exécution sans être commandés de service.

A cette époque, nul ne mettait en doute, publiquement du moins, la culpabilité de l'ex-capitaine Alfred Dreyfus, tant il paraissait indubitablement de trahison qu'il avait commise.

Il semble inutile, croyons-nous, et c'est d'ailleurs regrettable, de ne pas ajouter

aussitôt ces témoignages à tant d'autres.

Mais, depuis que la culpabilité du condamné a été contestée, il a paru nécessaire de les faire formuler par écrit. Et c'est ainsi, si nous ne nous trompons, que confirmation en a été donnée, d'abord par M. le capitaine Lebrun-Renault, puis par les deux officiers à qui M. le commandant d'Atel, mort depuis, avait répété l'aveu de Dreyfus.

Et si nous relatons avec autant de détails cet incident extra-judiciaire, qui n'a qu'une valeur morale, c'est que nous voulons contribuer à faire disparaître tout soupçon de l'esprit des hommes de bonne foi qui ont encore quelque doute sur la culpabilité de l'ex-capitaine Alfred Dreyfus, c'est que nous tenons à justifier notre inébranlable respect de la chose jugée.

II. Barthélémy.

Cinquième audience

Le volcan gronde. Par quelles fissures jailira et s'enfuira la lave? Nous l'ignorons, mais le danger est certain. La dissolution est proche. Il faut avoir suivi cette cinquième audience, après l'accalmie de l'audience précédente—accalmie trompeuse—pour se rendre compte de tout ce qui bouillonne au fond de ce procès. Dans la salle, après la première partie de la déposition du colonel Picquart, les clameurs les plus effrayantes, les menaces les plus forcées... Et c'est là qu'est l'épouvantable risque, le mal inévitabile.

La défense de M. Zola ne peut se produire sans froisser, sans cingler, à chaque instant, les convictions du plus grand nombre. La terrible nécessité du devoir qu'elle a à accomplir la pousse en même temps et tout à la fois à louer et à provoquer. Louanges impétueuses d'une part répandant la joie dans le camp des défenseurs de M. Zola, —et des partisans de Dreyfus;—provoqueries ardentes venant irriter le patriotisme enervé, devenu farouche, c'est plus qu'il n'en faut pour envenimer le franchillable fossé, ce monstrueux abîme où tout certainement sombrer pour longtemps notre belle humeur nationale, notre cordialité de race, notre impression d'égalité.

Et comme il est épouvantable de penser que le désordre a été apporté, que l'incident a été allumé précisément par un officier du plus grand mérite, ayant vécu jusqu'à 35 ans, avec ses compagnons, avec ses frères, sous les plus tutélaires du drapeau de la France!

Le colonel Picquart, dont la déposition est tout l'intérêt de la séance d'hier, a-t-il obéi à une conviction sincère, a-t-il cédé à son généreux sentiment, prêt à y sacrifier un avenir, —ou bien, instrument inconscient, influencé, trompé, dupé, a-t-il été pris en concurrence tentatives de réhabilitation les plus équivoques pour Dreyfus, du chantage les plus certaines contre Esterhazy? Ce n'est pas nous qui en devons décider. Qu'on suive attentivement l'audience d'hier, qu'on lise entre les lignes, qu'on y regarde de près. Peut-être cette audience apportera-t-elle, sur ces questions une effroyable réponse!

LE GÉNÉRAL DE PELLIEUX

Le brave officier qui, à la précédente audience, a fait la conquête de presque tout le public, est appelé—comme nous l'annoncions dans notre dernier compte rendu—pour compléter sa déposition.

Le président.—Je voudrais savoir de vous si le colonel Picquart a reconnu l'authenticité de la lettre du 27 novembre, signée G... et écrite en espagnol?

Le général de Pellieux.—Oui; de cette lettre, je n'ai qu'une copie reconnue exacte et qui commençait ainsi: «Enfin, le grand œuvre est terminé.» Le colonel Picquart a d'abord accusé Esterhazy, puis d'autres personnes d'être les auteurs des lettres et télégrammes; il a ensuite accusé l'agent Souffrain, qui était rattaché, je crois.

Le président.—Do qui est cette lettre?

Le général de Pellieux.—Do M. Germain Ducas, secrétaire de Mlle Blanche de Comminges.

Ce renseignement donné, le général de Pellieux fait le mouvement d'un homme qui va vagabonder sa place, —mais se ravise:

—Je demande à compléter ma déposition, M. le ministre de la guerre a porté plainte contre M. Zola. Le conseil de guerre n'a pas eu à juger un véritable accusé en la personne du commandant Esterhazy. Cet officier, en effet, avait été l'objet d'une proposition d'ordonnance de non-lieu. Le général Suissier a voulu que l'affaire aille jusqu'au bout. J'ai regreté que les débats n'aient pas été publics. Le ministre a demandé le huis clos. Le conseil de guerre l'a refusé en partie. Peut-on dire que le conseil a été criminel? Peut-on soutenir, dans ces conditions, qu'il a, par ordre, acquitté un coupable? Ce conseil était composé de braves officiers qui ont versé leur sang sur le champ de bataille, tandis que d'autres étaient je ne sais où...

M. Zola.—Je demande la parole.

Le général de Pellieux.—Le colonel Henry a parlé d'un dossier qui n'aurait pas été ouvert. Tous les dossiers du service des renseignements sont secrets. Quand on a reconnu avoir en communication des dossiers secrets et celui sur les pigeons voyageurs, on a reconnu qu'on avait eu communication de dossiers secrets.

Je dossier secret de 1891, celui du conseil de guerre qui a condamné Dreyfus, n'a été ouvert qu'une fois sur mon ordre, quand j'ai voulu examiner le bordereau.

Me Leblois a dit qu'un conseil de guerre le colonel Henry avait reconnu avoir conféré avec lui: c'est faux. C'est le colonel Picquart qui l'inexactement prétend.

Et c'est un premier coup au colonel Picquart, —qui on recouvre beaucoup d'autres. Cependant, M. Emile Zola, —qui a demandé la parole et pris ainsi le temps de réfléchir,—enervé par la présence du général de Pellieux, irrité peut-être de l'attaque portée

au colonel Picquart, se rappelant, à coup sûr, une phrase incidente du général: «On, de braves officiers qui versaient leur sang pendant que d'autres faisaient je ne sais trop quoi!» lance cette apostrophe malheureuse, et il s'y met à deux fois pour produire le plus pitoyable effet d'abord, l'indignation ensuite.

M. Emile Zola.—Il y a différentes façons de servir la France. On peut la servir par l'épée, on peut la servir par la plume. M. le général de Pellieux a gagné sans doute des batailles; j'ai gagné les mœurs.

Le «sans doute» est d'un joli mépris, mais qui n'a pas d'écho, —et comme, cependant, à quelques légers murmures, M. Zola s'imagina qu'il a conquis la salle, il continue, s'enfermant davantage:

—Mes œuvres ont porté la langue française dans toute la France, à l'étranger et dans tout l'univers. La postérité choisira entre le général de Pellieux et Emile Zola.

Cette fois, on proteste, on clame, les uns pour Zola, les autres—plus nombreux—contre lui, tandis que le général de Pellieux tourne tranquillement la tête de son côté et se borne à dire, en haussant légèrement les épaules:

—Je ne répondrai pas.

Cependant, la présence du général de Pellieux est mise à profit pour un certain nombre d'éclaircissements.

Me Leblois avait prétendu tenir du général qu'il avait eu l'intention de sauver le colonel Picquart.

Très énergiquement, le témoin nie avoir—lors de la déposition de Me Leblois à son cabinet—annoncé pareille résolution.

C'est un démenti à Me Leblois. Il en recevra beaucoup d'autres en compagnie de son ami Doux contre tous: le colonel Picquart et lui.

Le général de Pellieux reconnaît encore que Me Leblois lui a bien déposé trois pièces: deux photographies de lettres écrites par M. Esterhazy, et un petit bleu contenant ces mots: «Picquart est un gredin. Vous en aurez la preuve quand il ravignera de Tunisie.»

Me Leblois.—N'y avait-il pas entre ces lettres et celle remise par la dame voilée une analogie curieuse?

R.—L'analogie qui existe entre des lettres écrites en caractères d'imprimerie.

Quant au bordereau, le général déclare qu'il n'a pas cru devoir en faire l'expertise, parce que c'était été résoudre l'affaire Dreyfus, et que, comme officier de police judiciaire, il ne se reconnaissait pas ce droit.

Car enfin, si le bordereau avait été attribué à un autre, la révision s'imposait. Au surplus, ajoute-t-il, je me suis trouvé en présence d'une véritable grève d'experts—chose rare—et cela, parce que ceux-ci estimaient aussi que c'était ouvrir l'affaire Dreyfus.

(A suivre).

NOS ÉCHOS

Piano.

On vend un piano presque neuf, cordes diagonales, pour la somme de 270 \$ seulement.

Pour informations, rue Zabala 139.

Charles Cazaux, (Mls).

Encore un jeune qui disparaît prématurément fauché par l'impitoyable Destin. La mort est venue cruelle quand elle enlève ainsi à la famille, à la patrie, à la Société, à l'heure du pleinpanouissement des forces et des énergies dans la période des activités fécondes et des nobles initiatives, de jeunes hommes que tout semble prédestiner à jouer un rôle utile et à compter parmi les collaborateurs du progrès humain.

Intelligent et affectueux, Charles Cazaux fils n'avait que des amis, et ceux qui avaient pu pénétrer dans l'intimité de sa pensée et de ses sentiments avaient qu'on pouvait espérer qu'après en avoir été le collaborateur dévoué, il serait un jour le digne successeur de son père, dans les œuvres de bien et de patriotisme auquel celui-ci se consacra, depuis longues années déjà, avec une constance, un zèle et une indolence exemplaires.

Ces radieuses espérances viennent de s'éclipser et restent à jamais enfouies dans les ombres farouches d'un sépulcre. Puissent du moins les regrets unanimes qui se sont attestés par l'immense cortège et les centaines de couronnes embaumées qui ont suivi la chère dépouille du défunt, consoler ceux qui le pleurent et qui ne perdront jamais son souvenir!

Et s'il est vrai comme l'a dit notre Lamartine, que les plus belles fleurs éclosent sur des tombes, gardons l'espoir que sur celle qui vient de se fermer germeront, floraison sans rivale, des dévouements plus purs, des abnégations plus complètes encore, un amour plus parfait du bien général et de la France.

Club Central del Partido Nacional.

Habiendo solicitado el señor don Abdon Arósteguy el local de este Club para dar una conferencia política, cuyo tema

